

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"  
Séance du 8 décembre 2022

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION  
n° 2022 - 08 - 16

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 29 novembre, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Chantal GREAU.

**Pouvoirs :** Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Laurent DURANTEAU à Christine BERNARD / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Autorisation d'engagement des dépenses  
d'investissement préalablement  
au vote du budget 2023**

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

A l'issue de l'exercice 2022, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer les factures arrivant avant le vote du budget primitif 2023 : les Restes à Réaliser.

A l'inverse, il se peut qu'il soit nécessaire d'engager et mandater avant le vote du budget primitif, certaines dépenses d'investissement non prévues dans les Restes à Réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

⇒ Budget Principal :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	322 900,00 €	80 725,00 €
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	1 250,00 €
OP 102 - Nouvelle gendarmerie	10 000,00 €	2 500,00 €
OP 105 - Poteaux incendie	70 906,00 €	17 726,50 €
OP 108 - SCOT	321 000,00 €	80 250,00 €
OP 111 - Siège administratif	716 400,00 €	179 100,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	239 338,00 €	59 834,50 €
OP 200 - MOULIN DES GOURMANDS	242 000,00 €	60 500,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	4 604 657,00 €	1 151 164,25 €
OP206 - Sentiers Cyclables Littoral	773 666,00 €	193 416,50 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	2 220 300,00 €	555 075,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	79 500,00 €	19 875,00 €
OP 303 - Complexe aquatique et culturel	456 201,12 €	114 050,28 €
OP 401 - Salle de Gymnastique	60 000,00 €	15 000,00 €
OP 403 - Salle de Judo	22 000,00 €	5 500,00 €
OP 405 - Equipements annexes au Lycée	726 635,03 €	181 658,76 €
OP 501 - Multi accueil multi sites	107 622,00 €	26 905,50 €
OP 504 - Centre de loisirs COËX	14 000,00 €	3 500,00 €
OP 703 - Cordon dunaire	489 837,00 €	122 459,25 €
OP 710 - Barrage du Gué Gorand	5 000,00 €	1 250,00 €
OP 711 - Défense contre la mer - Travaux d'urgence	194 145,00 €	48 536,25 €
OP 713 - Dignes ISC (Intéressant la Sécurité Civile)	198 889,00 €	49 722,25 €
OP 714 - Centre Technique Intercommunal	20 000,00 €	5 000,00 €
OP 717 - Quai GORIN	1 800,00 €	450,00 €
OP 720 - Eaux Pluviales	2 154 672,00 €	538 668,00 €
OP 809 - Golf	31 000,00 €	7 750,00 €
<b>Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour compte de tiers</b>	<b>348 534,00 €</b>	<b>87 133,50 €</b>
<input type="checkbox"/> 45411 - Cordon dunaire	110 559,00 €	27 639,75 €
<input type="checkbox"/> 45412 - Digue du Fenouiller	43 830,00 €	10 957,50 €
<input type="checkbox"/> 45414 - Enrochement	194 145,00 €	48 536,25 €
<b>Chapitre 4581 - Travaux effectués pour compte de tiers</b>	<b>209 215,00 €</b>	<b>52 303,75 €</b>
<input type="checkbox"/> 458110 - DCM Brétignolles Sur Mer	113 730,00 €	28 432,50 €
<input type="checkbox"/> 45812 - DCM Saint Gilles Croix de Vie	63 985,00 €	15 996,25 €
<input type="checkbox"/> 45815 - DCM Saint Hilaire de Riez	31 500,00 €	7 875,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 745 217,15 €</b>	<b>3 686 304,29 €</b>

⇒ Budget Annexe Pépinière d'entreprises :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	90 000,00 €	22 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 250 000,00 €	312 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 340 000,00 €</b>	<b>335 000,00 €</b>

⇒ Budget Annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	18 000,00 €	4 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>

⇒ Budget Annexe REOMI :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	3 632 717,53 €	908 179,38 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 334 477,42 €	833 619,36 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 967 194,95 €</b>	<b>1 741 798,74 €</b>

⇒ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 041 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section	250 000,00 €	62 500,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	750 400,00 €	187 600,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	77 481,61 €	19 370,40 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	8 877 782,12 €	2 219 445,53 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 955 663,73 €</b>	<b>2 488 915,93 €</b>

⇒ Budget Annexe PORTS :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Opération 100 - port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie	510 000,00 €	127 500,00 €
Opération 101 - port de plaisance de Brétignolles Sur Mer	2 166 804,11 €	541 701,03 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 166 804,11 €</b>	<b>541 701,03 €</b>

Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,  
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les crédits inscrits au Budget 2022 en section d'Investissement,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, telles que présentées au rapport ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site  
[www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Givrand, le 9 décembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*